

439

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 439 2 février 1978
Quinzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs,

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

La parole aux militants

Le parti socialiste suisse a décidé de ne rien décider; nous ne saurons qu'en avril s'il se prononce pour le référendum contre la police fédérale de sécurité. Or le parlement doit adopter définitivement ce projet à sa session de mars; l'affaire est entendue et la gauche n'obtiendra rien à cette occasion. Alors pourquoi attendre ?

Le parti socialiste n'a pas trouvé le temps, au cours des derniers mois, de débattre le fond du problème. Sa députation a eu ainsi les mains libres et a pu étaler ses divisions, certains parlementaires refusant d'entrer en matière, d'autres n'acceptant que la lutte contre le terrorisme, d'autres enfin défendant le projet.

Certes, l'actualité a montré que la Suisse n'est pas à l'abri d'actes terroristes, mais est-ce une raison pour soutenir ou hésiter à combattre un projet qui déborde largement la lutte anti-terroriste, qui vise en fait à mettre en place un instrument de contrôle social ?

Si l'appareil socialiste tergiverse et sous-estime le danger, c'est à la base, sections et partis cantonaux, de réagir et d'organiser dès maintenant la lutte contre le projet Furgler.

Pierre Béguin, solitaire

Il y a vingt-cinq ans, Pierre Béguin, qui vient de mourir, menait un combat presque désespéré pour sauver la liberté d'expression des journalistes. Le conflit de la « Gazette de Lausanne », prise en main par une équipe de la Ligue vaudoise, provoqua bien des remous et le « Libéral Vaudois », organe officiel du Parti libéral, publia en juin 1953 un numéro spécial sur cette affaire qui divi-

sait la bourgeoisie vaudoise. Depuis lors bien de l'eau a coulé dans la Venoge... et la « Gazette de Lausanne » n'est plus ce qu'elle était.

On ne va pas ajouter au concert de regrets et de louanges posthumes qui ont marqué, à juste titre, la mort de Pierre Béguin, lutteur et « naïf » infatigable, dans tous les journaux romands et suisses. Un rappel, cependant, sur un point de sa biographie curieusement absent de la plupart des textes que nous avons lus. Pierre Béguin a consacré quelques années de sa vie à l'animation, à Lausanne, d'un Centre de recherche et de promotion de la presse suisse. Un instrument au service des éditeurs, d'abord, bien sûr, mais aussi un outil qui aurait pu mener à une plus grande transparence de la presse dans notre pays. Ceci expliquant peut-être cela, on doit se souvenir qu'au moment critique, les appuis lui firent défaut en Suisse romande pour persévérer efficacement dans son entreprise.

Réalité et papier glacé

A Zoug, comme dans plusieurs villes suisses, devait avoir lieu une exposition « Campagne pour les droits de l'homme 1978 ».

Un jour avant l'ouverture la municipalité retirait l'autorisation préalablement accordée. Motifs : le discours d'inauguration, qui devait être prononcé par le vice-président de la Fédération suisse des typographes, aurait donné à la manifestation un caractère d'agitation unilatérale; d'autre part l'exposition présentait des attaques contre Brown Boveri et sa politique en Amérique latine.

Une nouvelle confirmation que les droits de l'homme sont un problème qui concerne toujours les autres. Un nouvel exemple qui montre que la politique d'information de l'industrie suisse se fait exclusivement sur papier glacé, à la rigueur à coup de pages publicitaires et que les autorités sont là pour le faire comprendre.

Les rentes AVS, miroir des inégalités

Petit à petit, un monde sort de l'ombre. La votation du 26 février prochain aura au moins cela de bon : sans qu'il soit ici question de les ranger artificiellement dans le même sac, tant le référendum lancé par les milieux de droite contre la neuvième révision de l'AVS que l'initiative des Organisations Progressistes (POCH) et du Parti socialiste autonome (PSA) demandant que l'âge de la retraite soit abaissé à 60 ans pour les hommes et à 58 ans pour les femmes, contribueront peut-être à mettre en lumière les conditions matérielles d'existence et le poids d'une partie de la population longtemps reléguée au second plan par la majorité dite active.

Se plonger dans les statistiques, c'est fixer au moins quatre points de repère indispensables à la réflexion et qui permettent de cerner les contours¹ de ce peuple de rentiers dont il faut bien dire que l'industrie des loisirs et de la consommation a été la première à réaliser l'importance :

1. La majorité des bénéficiaires a moins de 75 ans

Si l'on fait le compte des rentes vieillesse — ordinaires et extraordinaires (les bénéficiaires des rentes « extraordinaires » sont des personnes qui, tout en ayant l'âge de l'AVS n'ont pas droit à une rente ordinaire, ou dont la rente est partielle en

¹ Jusqu'à la fin du mois de décembre de l'année passée, l'Office fédéral des assurances n'avait pas donné d'indications précises concernant la période 1970—1974; pour 1975 et 1976, on dispose des chiffres concernant respectivement les mois de janvier et de mars — et encore les prestations complémentaires, introduites par une loi fédérale datant du 1er janvier 1966, et qui complétaient la rente AVS, en 1977, jusqu'à concurrence de Fr. 700.— pour une personne seule et Fr. 1050.— pour un couple, ne sont-elles pas comprises dans les données fournies! —; on extrapole donc à partir de ces calculs (que l'on se souvienne que, en 1977, l'ensemble des rentes a été augmenté de 5%)...

raison de cotisations incomplètes) — par catégorie d'âge, on constate que seuls 38% des bénéficiaires ont 75 ans et plus :

Age	Rente simple		Rente de couple	Total des rentiers
	Femmes	Hommes		
Jusqu'à 64	13	—	—	7
65—69	24	36	35	29
70—74	22	25	33	26
75—79	19	18	20	19
80 et plus	22	21	12	19
Total	100	100	100	100

2. La majorité des petits rentiers : des femmes de 75 ans et plus

Si l'on ne tient pas compte des prestations complémentaires, on constate que la majorité des petits rentiers est constituée de femmes de 75 ans et plus (les femmes qui ont moins de 65 ans touchent en moyenne des rentes moins élevées que les autres femmes : de nombreuses épouses dont le mari n'a pas encore droit à une rente de couple ne reçoivent que la rente minimum). Malgré des « corrections » imposées par la loi, la situation difficile des rentiers les plus âgés est du reste générale : la rente diminue avec l'âge (ci-dessous, les rentes de vieillesse ordinaires moyennes, en francs, réparties selon l'âge) :

Age	Rente simple		Rente de couple
	Femmes	Hommes	
Jusqu'à 64	8 580		
65—69	8 970	9 700	16 260
70—74	9 020	9 300	15 830
75—79	8 810	9 140	15 370
80 et plus	8 270	9 020	15 000

3. « Revenu déterminant » : le lourd tribut des femmes

Comme on pouvait s'y attendre, le critère du « revenu déterminant » (le revenu moyen de toutes les années au cours desquelles des cotisations ont été versées, multiplié par le facteur de revalori-

sation 2,3) accuse encore la situation salariale particulièrement défavorable — en moyenne — des femmes seules... Dans cette catégorie de rentiers, ce sont les faibles revenus qui dominent; dans le cas des couples, les revenus moyens et élevés :

Revenu en francs	Bénéficiaires de rentes simples		Bénéficiaires de rentes de couple	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
0—12 000	32	20	5	
12 000—24 000	32	31	23	
24 000—36 000	21	28	34	
36 000—48 000	7	10	18	
48 000—60 000	4	5	9	
60 000 et plus	4	6	11	
Total	100	100	100	

4. Inégalités régionales omniprésentes

Les rentes varient bien sûr aussi d'une région à l'autre en fonction des différences de revenus régionales. Comme c'était prévisible, on trouve, dans le peloton de tête Bâle-Ville, Zurich et Genève, dans le groupe intermédiaire Berne et Saint-Gall, et en queue de liste le Tessin et le Valais :

Canton	Rente de vieillesse ordinaire moyenne	
	Femmes (Fr.)	Couples (Fr.)
Bâle	9 350	17 030
Zurich	9 220	16 630
Genève	9 010	16 380
Berne	8 820	15 580
Moyenne suisse	8 760	15 780
Saint-Gall	8 460	15 460
Tessin	7 960	14 440
Valais	7 750	13 980

PS. Pour une synthèse compréhensible et néanmoins remarquablement documentée du problème posé par l'initiative et le référendum en question le 26 février, prière de se reporter au dossier publié par la Confédération romande du travail : « Quel travail, pour quelle vieillesse ? » (bulletin d'information No 25, janvier 1978). Adresse utile : CRT, 16, rue des Chaudronniers, 1204 Genève.

L'élimination des indésirables

La retraite à soixante ans ne guérira pas les sociétés du chômage. Bien plus, la retraite à soixante ans, faux remède économique et social, joue directement contre les vieux... C'est Alfred Sauvy qui proteste dans son dernier ouvrage « Coût et valeur de la vie humaine » (Editions Herrmann) ! Et le célèbre démographe de mettre l'accent sur les « cas tragique où la vie humaine est en concurrence avec un objectif économique ».
La démonstration de Sauvy (voir le chapitre intitulé « L'élimination des indésirables : les vieux »).
 Nous citons :

« (...) De plus en plus, dans les pays capitalistes, l'idée générale n'est pas tant d'éliminer physiquement les vieux que de les chasser de la vie active, aussitôt que possible, pour libérer des emplois. Cette attitude répond à deux mobiles :

» Une conception arithmétique enfantine de l'emploi, qui conduit à penser, contre toute expérience, que le nombre d'emplois dans un pays est limité comme une ressource naturelle; d'où l'idée de partage, de rationnement.

» Selon cette conception, naïvement malthusienne, celui qui consomme des richesses est considéré comme agissant favorablement, alors que celui qui en produit est redouté. Lorsque, vers 1960, la population a pris conscience de la montée des classes jeunes, elle s'est fortement émue à l'idée d'une augmentation de la population active, alors que la perspective qui se dessinait en même temps, de l'augmentation de la population inactive âgée, donc de charges supplémentaires, ne provoquait aucune émotion.

» L'état d'esprit, qui vise à présenter la retraite comme un bien et comme une fin en soi. Le souci essentiel de la société contemporaine, en particulier en France, est de chasser les vieux de la vie économique, sous un tombereau de fleurs. (...)

» Comme les données de fait conduisent à des vues opposées, notamment l'accroissement de la population de vieux, les arguments les plus hypocrites sont employés; par exemple, le renvoi d'un homme hors de la vie active, avec un revenu diminué de près de moitié, est présenté pieusement comme une application du droit au repos. (...) Tartuffe est un enfant de Marie à côté de ceux qui, pour chasser un homme de son emploi, annoncent : « Monsieur X... est admis à faire valoir ses droits à la retraite. » (...)

» Ignore-t-on que l'espérance de vie à soixante ans est aujourd'hui de seize ans pour les hommes et de vingt ans pour les femmes ?

» Du fait de la politique malthusienne en matière d'emploi, le vieux qui travaille est un indésirable dont il faut se débarrasser. Ces dernières années, la chasse aux vieux a été vigoureusement menée, en particulier dans les administrations. Que cette élimination ait coïncidé avec un effondrement de la natalité n'a rien de surprenant, car dans les deux cas, la peur en est le mobile profond. (...) »

Et Sauvy de citer deux exemples :

« Les seuls pays occidentaux qui aient étudiés avec sérieux le problème de la rentabilité nationale sont les Scandinaves, et particulièrement les Suédois. C'est pourquoi, malgré la tendance classique des socio-démocrates au malthusianisme, ils ont fixé initialement à soixante-sept ans l'âge de la retraite et ne le réduisent qu'avec les plus grandes précautions. (...) »

» Quant aux Norvégiens, ils ont abaissé de soixante-dix à soixante-sept ans l'âge de la retraite en 1973. Il n'y a pas de chômeurs en Norvège.

» Un peu plus complexe a été l'aventure des Soviétiques : au début, ils ont fixé à soixante ans, pour les hommes, l'âge d'inactivité, décision qui s'expliquait par deux raisons :

» Ils pensaient accomplir ainsi un progrès social. Il y a un demi-siècle, un travailleur de soixante ans était bien plus usé qu'il ne l'est aujourd'hui.

» La proportion des sexagénaires entre les deux

guerres s'élevait à 6,7%. Par la suite, le vieillissement s'est produit peu à peu; bien que la proportion des sexagénaires ne soit encore que de 12,5% le gouvernement a réfléchi et a pris des mesures pour prolonger la vie active.

» Dans un premier temps, ces mesures se sont bornées à permettre de réembaucher des travailleurs en retraite. (...) A partir de 1974, les gouvernements ont été plus loin, donnant des primes spéciales non seulement aux travailleurs âgés de plus de soixante ans, mais aussi aux entreprises qui les emploient.

» Par ce moyen habile, le gouvernement soviétique quitte la position absurde qui consiste à juger tous les hommes sur leur âge et fait intervenir les deux critères les plus justes : volonté et capacité de travailler. (...) »

Cette prise de position « à contre-courant » du savant français aura au moins le mérite de faire sortir la réflexion sur l'âge de la retraite des ornières que l'on connaît !

Pour mémoire, l'éclosion de ce mouvement « anti-retraite à 65 ans » aux Etats-Unis où, à l'image de la Californie qui a vu entrer en vigueur une loi qui rendra impossible la mise à la retraite d'office d'un employé encore capable de travailler, des spécialistes ont concocté une loi fédérale interdisant la retraite obligatoire avant 70 ans pour la plupart des travailleurs (sur 91 millions d'actifs, un quart serait concerné par cette mesure...).

ABONNEMENTS-CADEAUX

L'offre « abonnements-cadeaux » devait s'éteindre à la fin du mois de janvier... Nous vous laissons une semaine de délai supplémentaire, c'est-à-dire jusqu'à la parution de « Domaine Public » 440 le jeudi 9 février prochain ! Cela permettra aux abonnés qui ne se sont pas encore acquittés de leur abonnement pour l'année en cours de bénéficier de ce précieux avantage (Fr. 75.— pour régler votre dû et offrir DP à la personne de votre choix pour un an, selon la formule consacrée).

NB. Pour les personnes qui auraient déjà versé Fr. 48.— et désireraient néanmoins offrir DP : verser un complément de Fr. 28.— (en indiquant « complément-abonnement-cadeau »).

Politique du développement : le piège de la ruée vers les « nouveaux marchés »

Face à la récession, face à la crise, les industries helvétiques se tournent de plus en plus volontiers vers les pays en voie de développement. Cette tendance est d'ailleurs générale dans les pays industrialisés : les « nouveaux » marchés ouverts en Afrique, en Asie, voire en Amérique du Sud, sont les eldorados où l'on espère réaliser les profits qui paraissent désormais compromis sous nos latitudes.

Cet exode industriel « new look » est généralement apprécié comme une forme de dynamisme bien compris. A tel point que l'on trouverait probablement anormal qu'aucun encouragement officiel ne vienne en quelque sorte compenser, pour la plus grande sécurité des entrepreneurs, les « risques » inhérents à un tel dépassement !

Qui contestera donc que la Suisse fasse un effort accru ces dernières années pour épauler les chefs d'entreprises décidés à diversifier leurs activités à l'étranger ?

En fait, l'instrument adéquat existe depuis 1934, année où la « garantie contre les risques à l'exportation » était créée pour combattre le chômage dans notre pays. Vingt ans plus tard, la garantie était fixée dans la loi : grâce à ce système, « l'exportateur était assuré, pour des affaires d'exportation déterminées, de recouvrer une partie de sa créance en cas de perte ou de retard dans le paiement ».

Une assurance

Le mécanisme était le suivant : « Lorsqu'un exportateur, en acceptant une commande venant de l'étranger, court un risque particulier pour le recouvrement de sa créance, la Confédération peut, en vue de maintenir et de développer les possibilités de travail et de promouvoir le commerce extérieur, lui en faciliter l'acceptation en lui accordant une garantie contre ce risque ».

Soit une manière d'assurance pour les exportateurs ! A charge pour ceux-ci, en contrepartie, de s'acquitter d'une taxe destinée à couvrir les pertes éventuelles, la Confédération — donc le contribuable — prenant le relai si le fonds ainsi constitué ne suffisait pas à couvrir tous les sinistres (en dernier appel, c'est donc la Confédération qui fait valoir la créance au débiteur).

A ce titre, les engagements de la Confédération ont fortement augmenté ces dernières années. Qualitativement et quantitativement, sur trois fronts :

— Tout d'abord quant à la masse des fonds mobilisés dans les opérations en question : en 1972, la Confédération s'engageait pour un peu moins de quatre milliards, quatre ans plus tard pour près de 13 milliards, et en 1977 pour plus de 16 milliards (comparée à l'ensemble des exportations suisses, la part des garanties passait de 6,2% en 1972 à 20% en 1976); les taxes imposées aux exportateurs ne représentaient, elles, fin 1976, que 2,8% des engagements pris par la Confédération.

— Quant au taux de garantie ensuite : il passait de 68% en 1972 à quelque 85% en 1976...

— Quant à la nature des transactions garanties enfin : en 1973, les exportations de biens d'investissement représentaient le 87% du montant garanti; mais depuis qu'il est possible de « s'assurer », à court terme contre les risques dus au change, les garanties octroyées aux exportations de biens de consommation ne cessent d'augmenter.

Cet appui officiel aux exportateurs a bien sûr la faveur des milieux de l'économie, qui abandonnent à ce chapitre leur litanie sur les « économies » et le « dégraissage du ménage confédéral ». Voyez l'argumentation de la Société pour le développement de l'économie suisse (bulletin du 17 janvier dernier) : « (...) Il est primordial de cons-

tater que jusqu'ici la « garantie contre les risques à l'exportation » n'a occasionné aucune dépense nette pour la Confédération, au contraire. Celui qui sollicite la « garantie » doit verser des taxes qui sont calculées selon la forme sur laquelle porte la garantie, la durée de la couverture et la nature du risque. L'excédent des taxes ainsi versées à la caisse de la Confédération dépasse un montant de 400 millions de francs. Dès lors il ne saurait être question de considérer la « garantie » comme une forme de subventionnement de l'économie d'exportation. Bien que les prestations pour les dommages subis figurent dans le compte

Flux de capitaux privés de la Suisse vers les pays en développement (en mio de francs)

	1974	1975	1976
Crédits à l'exportation avec ou sans garantie. (Echéance plus d'une année)	319,9	102,8	561,0
Autres apports de capitaux (emprunts d'Institutions internationales de financement pour le développement et de pays en développement eux-mêmes)	77,0	831,0	1888,0
	396,9	933,8	2449,0

d'Etat sous le chapitre des subventions fédérales. Toutefois, on estime qu'en 1978 le montant des prestations versées au titre de la garantie dépassera pour la première fois le montant des taxes, et cela en particulier du fait des distorsions considérables intervenues dans les cours des changes. Cette situation a incité le Parlement à inscrire au budget de 1978 des sommes correspondantes supérieures à ce qui avait été prévu à l'origine. « Maintenir et développer les possibilités de travail et promouvoir le commerce extérieur »

— tels sont les objectifs de la loi sur la « garantie » — est une entreprise qui a véritablement son prix. Compte tenu de la détérioration de la position des produits suisses par rapport à leurs concurrents sur les marchés mondiaux, détérioration due au désordre monétaire actuel, ce prix pourrait encore augmenter. On ne saurait en effet mettre en doute le caractère indispensable d'une garantie contre les risques à l'exportation efficace et solide ».

Sur l'autel du marché de l'emploi

On le voit : ce n'est pas le déficit probable (le Conseil fédéral lui même écrivait en novembre dernier : « il faut s'attendre à une augmentation du nombre des sinistres, en raison de l'endettement croissant des pays en développement ») du système qui fait ici reculer la droite économique... Et la réponse est une fois de plus toute trouvée : conservation des places de travail oblige !

Il faut admettre une bonne fois que ni cette argumentation simpliste des exportateurs, ni le label rassurant d'une « assurance » tous risques pour les conquérants des « nouveaux marchés » ne suffisent plus à justifier le maintien en l'état de la « garantie à l'exportation ». Un examen critique de la solution ébauchée avant la Deuxième Guerre mondiale doit être mené. Et ceci sous deux angles au moins. Suivons en cela les propositions du Service informations tiers-monde (« Plus de crédits suisses — endettement accru du tiers-monde ». Dossier. Case postale, 3000 Berne 9) !

Les mécomptes de l'endettement

1. L'endettement croissant des pays en voie de développement.

Un constat. Parmi les pays les plus endettés figurent avant tout ceux qui ont des liens économiques très étroits avec les pays industrialisés occidentaux; c'est-à-dire que se trouvent dans cette catégorie tous les pays avec lesquels la Suisse entretient d'étroites relations économiques, notamment le Brésil, le Chili, le Mexique et l'Argen-

tine, ou ceux avec lesquels notre pays recherche en ce moment à nouer des liens, à savoir l'Indonésie et les Philippines.

L'esclavage de la dette

Plus l'endettement d'un pays est important, plus nombreuses doivent être ses ressources pour le remboursement des prêts : le Brésil a consacré en 1977 40% de ses recettes d'exportations au service de la dette...

Et lorsque la dette est importante¹, les prétentions des pays industrialisés sont telles que le développement industriel dicté par eux apparaît aux pays en développement comme la solution pour remédier dans un futur pas trop lointain à la situation actuelle. Mais ces espoirs sont régulièrement déçus ! En fait, il apparaît aberrant du point de vue de la politique du développement que les pays industrialisés poussent la concurrence entre eux jusqu'à l'offre de crédits aux pays dont ils espèrent ensuite s'arracher les marchés.

La Suisse : comme les autres

La Suisse ne fait pas exception à la règle : les crédits octroyés au Chili (50 millions), au Mexique (80 millions), à la suite du symposium de Montreux (octobre dernier) pour la coopération économique entre l'Europe et l'Amérique latine, voire ceux offerts à l'Indonésie et aux Philippines (250 et 100 millions) à l'occasion d'une « Goodwill-Mission » conduite par la Division du Commerce, sont liés à l'achat de produits suisses et bénéficieront encore de la garantie à l'exportation...

Freiner l'arrivée de capitaux

Il faut dire qu'en s'associant à l'entraide judiciaire internationale, notamment en ce qui concerne les fraudes fiscales et l'origine douteuses des devises, la Suisse pourrait enrayer l'afflux des capitaux en quête de refuge et de cette manière limiter la réexportation de capitaux : « Par solidarité avec les peuples du tiers-monde, il faut revendiquer que la Suisse cesse d'être le paradis des capitaux en fuite; les milieux financiers suisses ont mieux à

faire que de soutirer quelques maigres devises à quelques pays pauvres; limiter volontairement des possibilités d'affaires juteuses, ce serait, là, faire démonstration de solidarité : il est de toute façon suspect d'utiliser des capitaux en fuite, acquis à vil prix, en provenance du tiers-monde, pour financer un certain nombre de crédits — à prix forts — dans d'autres pays du tiers-monde !

Deux critères indissociables

2. Pour une politique sélective de la « garantie ».

Dans l'intérêt, tant de l'économie suisse (chaque exportation de crédit entraîne à plus ou moins brève échéance des réimportations de crédit dans notre pays sous forme d'intérêts et de remboursements qui à leur tour peuvent faire tendre le cours du franc à la hausse) que celle du tiers-monde, l'octroi de crédits aux pays en développement devrait être contrôlé. C'est l'occasion de le tenter lorsque la Confédération favorise le marché des crédits privés ou assure des garanties contre les risques à l'exportation.

Aujourd'hui, l'octroi d'une garantie contre les risques à l'exportation dépend de la solvabilité du débiteur. Cette politique a le désavantage de favoriser les pays qui poursuivent une pratique de développement tournée vers l'extérieur : de larges couches de la population des pays en question paient alors les efforts faits par le gouvernement pour attirer les crédits de l'étranger.

Prime à la qualité

D'où la nécessité d'imposer un nouveau critère à l'octroi de la « garantie » : la destination du crédit; les exportations suisses bénéficiaires du système de « garantie » devraient être sélectionnées en fonction de leur apport au développement des pays du tiers-monde.

¹ Voir dans le dernier numéro du « Mois économique et financier », organe de la Société de banque suisse, la réplique des milieux bancaires, minimisant l'importance de la dette des pays en voie de développement (« Croissance et endettement des pays en voie de développement ». Gisèle Musy).

POINT DE VUE

A vos lettres

Le courage ma manqué.

J'ai lu deux pages. Et j'ai abandonné. Définitivement. C'est comme ça : je ne supporte pas. Peu m'importe d'être considéré comme un gros plouc avachi incapable de lire autre chose que le chansonnier des sections romandes du Club suisse des femmes alpinistes.

Je ne peux pas. Allergique, je suis.

Moi, j'aime les histoires qui ont un commencement, un milieu et une fin. On sait où on va. Je n'aime pas le brouillard.

Au cinéma, c'est la même chose. Je ne vais voir que des documentaires, des westerns ou des policiers américains. Par exemple, « La Guerre des étoiles », je l'ai vu trois fois. Ou « La Guerre des boutons ». Je déteste les films prétendument psychologiques. Je ne vais pas au cinéma pour voir des paysages ou des gens qui résolvent leurs problèmes. Bergmann, par exemple, ça ne m'intéresse pas du tout. Pour ce qui est de l'art, c'est encore pire. Je n'aime pas l'art abstrait. J'aime les gens qui savent dessiner des vaches et des sapins. Dès qu'un sapin ressemble à autre chose qu'un sapin, je ne marche plus. Je recule.

D'ailleurs, il y a des milliards de façons de dessiner un sapin. Toutes n'ont pas été utilisées, loin de là. Donc il y a du champ libre

pour les peintres. Et il ne faut pas confondre peintre et décorateur. Un décorateur doit être syndiqué.

Pour la musique, c'est encore pire. J'aime l'accordéon. Le jazz « cool », je ne comprends pas.

Je suis un libéral néolithique

En politique, c'est la fin de tout : je suis un libéral. Mais à ma façon. C'est-à-dire que je suis un libéral néolithique.

Tout cela pour vous dire et vous expliquer que je n'ai pas pu lire le dernier livre de Yves Velan, « Soft Goulag ». D'ailleurs, le titre me gêne : je trouve qu'on n'a pas le droit de badiner avec le mot « goulag ». Velan aurait très bien pu intituler son livre « Soft mélasse », par exemple. Ou « Soft goulash ». Ou « J'en ai ras le soft ». De toute manière, ses copains auraient lu son livre¹.

Avec Gaston Cherpillod, c'est la même chose. Il a l'imparfait du subjonctif un peu trop facile, ce gars-là. Il le sort à tout bout de champ. En fait, je ne peux pas vraiment me prononcer : je n'ai même pas vu son dernier livre. Mais quelqu'un m'en a causé. Je ne sais plus qui mais je lui fais confiance.

En revanche, il y a un livre que je vous recommande. Il est épuisé, m'a dit un libraire, mais en cherchant bien il doit y avoir encore moyen de le trouver.

C'est « Le fond du sac » de Plinio Martini

(Ed. B. Galland; collection CH).

Plinio Martini vaut sept cent septante-quatre fois Velan et sept cent vingt-deux milliards de fois Maurice Métral.

Il n'a aucune imagination. Il raconte ce qu'il a vu, ce dont il se souvient. C'est l'histoire d'un type, d'une famille et d'un village tessinois. Et je sais qu'il dit vrai : chez mes grands-parents, c'était la même chose, même si la pauvreté était moins noire.

Un grand écrivain

Plinio Martini est un grand écrivain. A côté, Yves Velan a l'air d'un gosse de riche en culotte courte. Maurice Métral n'a l'air de rien du tout.

« Le fond du sac » est un livre d'homme. Pas un livre de professeur. Vous voyez ce que je veux dire ?

Bon.

D'ailleurs, je garde une dent contre Velan.

Depuis qu'il ma collé quatre heures d'arrêts parce que je l'avais traité de « vache ». C'est une vieille histoire. Mais, moi, je n'oublie pas. C'était une injustice flagrante. S'il m'avait balancé une baffe, j'aurais compris. Mais quatre heures d'arrêts. Un après-midi entier foutu. Un véritable écrivain ne fait pas des choses pareilles.

Gil Stauffer

¹ DP 435 : la rédaction l'avait lu ! (Réd.)

ESCLAVES DE L'EXPANSION (suite)¹

« L'avenir est notre affaire »

« L'Avenir est notre affaire », le titre du dernier livre de Denis de Rougemont² où l'auteur donne son point de vue sur les sociétés condamnées à l'expansion. La loi de « l'Etat-nation » ! Dans ce type de développement, le pouvoir de décision ne sera plus entre les mains du citoyen choisissant

en fonction de ses besoins réels, il suivra la logique des ordinateurs programmés selon les nécessités inéluctables de l'économie... »

Ces lois de l'économie — pourtant toutes artificielles, puisque l'économie est le fait des hommes et non de la nature — sont alors érigées en dogmes; et dans la Sainte Eglise du Progrès matériel, les finalités de la société disparaissent, les savants — grands-prêtres de la technologie — résolvent tous les problèmes !

Que voit-on aujourd'hui ? En face des magnifiques théories des économistes, on découvre la pagaille du système monétaire et l'absurdité du PNB, cet indicateur universel que l'on utilise comme mesure du progrès alors qu'il augmente avec les accidents de la route et baisse avec une utilisation plus rationnelle de l'énergie... Quant aux méthodes de prospective, elles n'auraient pu, appliquées au début du XXe siècle, ni prévoir la guerre mondiale, ni la montée du communisme,

pas plus que la révolution des sciences physiques. De l'avis de Denis de Rougemont, poursuivre notre évolution dans cette voie mène à la faillite, tant matérielle (épuisement des ressources) que spirituelle (avènement des Etats totalitaires et pertes des libertés individuelles). Que le pouvoir soit de nature capitaliste ou qu'il prenne la forme d'une dictature prolétarienne ne change rien à ces conclusions.

Des échappatoires ? Denis de Rougemont plaide principalement pour un retour aux libertés et responsabilités des individus par le biais de la régionalisation (Europe des régions).

Si l'analyse est brillante, on peut regretter que les solutions proposées manquent de développements et de « pragmatisme ». Il reste que notre part de responsabilités est posée : « l'avenir est notre affaire » ; à nous de l'imaginer et de le modeler, conscients des conséquences de nos choix.

Des symptômes

Nous pouvons déjà voir autour de nous s'affirmer quelques-uns des symptômes décrits par Denis de Rougemont : police fédérale et centrales nucléaires, civilisation du gadget, du « tout à jeter » et du stress. Est-ce cela que nous voulons, notre auto-condamnation à l'expansion matérielle et à la récession spirituelle ?

Il faut le dire : bien que sérieusement engagés dans cette voie, nous ne sommes pas encore condamnés, la situation n'est pas encore irréversible. Et le choix que nous avons à faire n'est pas simplement économique, mais aussi social et culturel.

C'est à ce niveau que se pose le problème.

La lutte contre les inégalités et les injustices, telle que la désire A. Gavillet, ne condamne pas inéluctablement à l'expansion. Il existe une alternative. Nous sommes condamnés à la trouver, à la définir.

J.-R. Yersin.

¹ Encore une contribution au débat engagé dans ces colonnes sous le titre « Esclaves de l'expansion ». Voir DP 433, 435, 436, 437.

² Denis de Rougemont. « L'avenir est notre affaire ». Stock 1977.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Si les porcs avaient des ailes

J'avais lu (dans le « *Nouvel Observateur* ») un long article, assez élogieux dans l'ensemble, sur le livre de deux inconnus, *Porci con ali*, énorme succès de librairie, best-seller vendu à plus de 200 000 exemplaires : l'histoire, le « journal » politico-sexuel de deux adolescents d'après mai 68 ; le garçon, fils d'un militant communiste, lecteur de l'« *Unità* », commentateur inlassable de Gramsci, passant son temps à découper des articles dans la presse d'extrême-gauche et à les faire lire à son fils ; la fille, dont la mère militait pour la pilule, pour le divorce, pour l'avortement, pour la libération de la femme — l'un et l'autre « libres », et pourtant se sentant sournoisement réprimés par des parents dont la pratique ne correspondait pas tout à fait au discours (conversation entre la fille enceinte ou se croyant enceinte et la mère indignée qu'elle veuille se faire avorter !) et plus encore peut-être qui s'occupaient plus de « l'humanité » que d'eux en particulier. J'en avais conclu que le livre pouvait m'intéresser, et donc, le printemps passé, m'étant rendu à Florence avec une classe de gymnase, je suis entré dans une première librairie et j'ai demandé le livre en question. Ils ne l'avaient pas. Seconde librairie (l'immense librairie Feltrinelli, près du Dôme) : même réponse ! Moi, étonné. Troisième librairie :

— Vous ne le trouverez pas, il a été saisi !

— *Perchè ???*

— *Per oscenità !!!*

J'avais l'air fin ! L'air du Monsieur qui, non content de ce qu'offrent les kiosques, boutiques et magasins de tabac, cherche des ouvrages très « spéciaux » !

— Mais enfin... Je croyais qu'il avait été vendu à 200 000 exemplaires...

— *Bèh !* La mesure a été prise trop tard !

L'été passé, me rendant en Italie, j'ai la surprise de voir le livre *traduit* en français dans une li-

brairie d'Annemasse. La librairie était fermée. M'arrêtant pour souper à Aoste, j'ai eu la seconde surprise en lisant la « *Stampa* » ou le « *Corriere della Sera* » d'apprendre qu'on était en train de tourner un film d'après le livre, et qu'apparemment, la seule question qui se posait était de savoir s'il serait interdit aux moins de 18 ans ou aux moins de 16 ans !

Pénétrant le lendemain dans la *Claudiana*, librairie de Torre Pellice spécialisée dans l'édition d'ouvrages de théologie et d'édification protestante, j'ai eu la troisième surprise de le trouver, non pas en vitrine, mais pas non plus dissimulé « sur le second rayon »...

Apparemment, la censure suisse ou vaudoise n'est pas la seule à avoir quelque difficulté à définir ses critères et à agir efficacement.

J'ai lu le livre, qui m'a paru bon, dans la mesure où le recours à l'argot ne m'empêchait pas de comprendre. J'ai vu le film, qui n'est pas un bon film, mais qui — malgré son titre, tiré paraît-il d'un livre de Reich — constitue un document intéressant sur certains aspects de la jeunesse (italienne ?) d'aujourd'hui.

Mais si j'étais vous, je lirais plutôt Cherpillod.

J. C.

Santé

De 1970 à 1975, à titre de comparaison, les recettes totales de sécurité sociale, telles qu'elles sont enregistrées dans la récapitulation des informations existantes (c'est-à-dire non compris les revenus des capitaux du troisième pilier et des « autres assurances sociales ») ont passé d'environ 16,5 milliards à environ 32 milliards, soit une augmentation d'environ 93 %. De 1970 à 1975 toujours, les dépenses totales récapitulées (c'est-à-dire sans la rubrique « autres dépenses » du deuxième pilier) s'élèvent d'environ 10,5 milliards à environ 22,5 milliards, soit une augmentation de 112 %. En chiffres absolus, les recettes ont donc augmenté d'un montant d'environ 3,5 milliards supérieur à celui des dépenses.

Un pactole

Tout en poursuivant un remarquable et précis travail de défrichage de l'économie helvétique, la zurichoise « Schweizerische Handels Zeitung » (et « Revue commerciale et financière suisse » !) pousse sans complexe des pointes dans des secteurs plus inattendus. Ainsi, dans son édition du 26 janvier dernier, la SHZ fait-elle le point de l'industrie alimentaire pour animaux domestiques. Il y a en Suisse environ 300 000 chiens et un demi-million de chats dont les repas préparés à l'avance représentent un chiffre d'affaire d'environ 100 millions de francs par an (40 autres millions sont consacrés à la nourriture de divers compagnons à deux et à quatre pattes, ainsi qu'au « soutien » d'oiseaux aux prises avec les rigueurs de l'hiver).

Comme il fallait s'y attendre, Coop (31%) et Migros (25%) se partagent plus de la moitié du gâteau, dont on prévoit qu'il sera cinq fois plus gros encore dans dix ans !

— La remarquable émission de la télévision suisse-allemande, « Kassensturz », destinée plus particulièrement aux consommateurs, paiera-t-elle le prix de ses « audaces », de son manque de respect envers les groupes de pression les plus puissants de l'économie helvétique (nous avons suivi ici-même les démêlés des responsables de « Kassensturz », lorsque R. Schawinski était encore à leur tête, avec des censeurs de tous poils) ? Cette émission, fondée en 1974, atteignait en 1976, le lundi soir, environ 40% des téléspectateurs; déplacée le vendredi dans la soirée, elle perdait bientôt la moitié de son audience. Et voilà que le bruit court qu'elle serait, dès 1980, à la mise en vigueur de la nouvelle grille des programmes outre-Sarine, avancée, dans une formule raccourcie, à 19 h. 15, toujours le vendredi, soit à une heure où, selon les sondages les plus récents, on ne compte guère plus de 10% des téléspectateurs en poste devant leur petit écran...

En fait, est-ce un hasard si les hautes instances de la SSR décident de passer une émission destinée aux consommateurs à l'heure où de nombreux travailleurs sont encore sur le trajet du retour ? — Dans le supplément hebdomadaire de la « Basler Zeitung » trois poèmes de Franz Geerk, l'écrivain dont les ennuis devant la justice pour cause de sacrilège sont encore dans toutes les mémoires.

Dans le même numéro du quotidien bâlois, la présentation du dernier film produit par le Collectif de films zurichois, et consacré aux droits démocratiques, en particulier sous le signe des récentes interdictions professionnelles prises à l'encontre de certains enseignants à travers la Suisse. — Les rédacteurs et réalisateurs des « Typographische Monatsblätter — Revue suisse de l'imprimerie » ont dû s'amuser en préparant le numéro de décembre de leur revue. La couverture est inspirée de « Play Boy », D'autres pages sont inspirées par des magazines d'information : « Time », « Spiegel ». C'est réussi et cela démontre bien que nous avons des artistes dans nos imprimeries.

BAGATELLES

Quel est le masculin de ménagère ? En effet, quelle profession indiquerait en Suisse romande un candidat responsable du ménage comme Paul Wahl (30), candidat au Conseil communal (légal) de la Ville de Zurich qui s'intitule « Hausmann », masculin de « Hausfrau » (ménagère).

* * *

Les lecteurs de « Domaine Public » — et pas eux seulement ! — ne connaissent pas cette presse de nostalgiques qui a nom « Le Nouvel Europe Magazine » (Belgique), « Initiative nationale » (France), « L'Europe réelle » (Belgique), « L'immonde » (France). Un des thèmes favoris de ces périodiques : les immigrés, mais aussi la gauche et son argent, trente-deux ans après... (lire : le 8 mai 1945) et nous en passons. Plusieurs de ces journaux d'extrême-droite indiquent un prix en

francs suisses ce qui permet d'admettre qu'ils sont aussi diffusés en Suisse, par des canaux que nous ne connaissons pas. La preuve se trouve d'ailleurs dans le numéro de janvier de « Nouvel Europe Magazine » qui contient dans son courrier une lettre d'un certain Louis S. de Lausanne, qui a transmis le numéro de « 24 Heures » qui publiait un article sur l'Empereur Bokassa.

* * *

Voulez-vous connaître les mérites d'un Etat libéral centralisé ? Ouvrez un des numéros complémentaires du « Journal officiel de la République française — édition des lois et décrets », vous serez éduifiés ! Prenons par exemple, dans le numéro du 12 janvier 1978, la liste des associations qui ont déposé les déclarations prescrites. Choisissons deux cas parmi ceux concernant deux départements voisins de la Suisse :

Ain : 12 décembre 1977 : Déclaration à la sous-préfecture de Belley. Club du troisième âge : Objet : créer un centre de relations amicales et fournir une aide morale à tous ses membres. Siège social : ancienne école maternelle, rue de l'Eglise, 01350 Culoz.

Doubs : Déclaration à la préfecture du Doubs. L'Association culturelle catholique orthodoxe française de Besançon change son titre qui devient : Eglise catholique orthodoxe de France — Paroisse Saint-Etienne-Sainte-Marie modifie son objet : association culturelle et culturelle à but non lucratif destinée à maintenir et à développer la foi chrétienne catholique et orthodoxe en Franche-Comté, et transfère son siège social du 131, rue de Belfort Besançon, au 1, rue du Grand-Charmont, 25000 Besançon.

La « Feuille fédérale » serait encore plus épaisse si cette méthode de publication obligatoire s'étendait à la Suisse.

* * *

Zurich a déjà été représenté une fois par un duo de conseillers aux Etats socialiste-indépendant. C'était de 1949 à 1951 avec Klöti (soc.) et Gottlieb Duttweiler.